

Rencontre du Conseil d'établissement

13 octobre 2022

Compte rendu

PRÉSENCES :

Francisco Toledo
Nanci Saviskas
Valérie Denommée
Sophie Daigle
Édith Lareau
Josée Martineau
Catherine Bertrand
Nahila Haouil
Bernice Chabot-Giguère
Dorin Holban

1-	Ouverture de la séance
2-	Prise des présences et vérification du quorum
3-	Lecture et adoption de l'ordre du jour Présentation par Sophie Daigle
4-	Lecture et adoption du compte-rendu du 1 ^{er} septembre 2022 Catherine Bertrand propose l'adoption de l'ordre du jour Nanci Saviskas appuie l'adoption de l'ordre du jour Adoption à l'unanimité
5-	Suivi du compte-rendu de la réunion du 1 ^{er} septembre 2022 Josée Martineau propose l'adoption de l'ordre du jour Edith Lareau appuie l'adoption de l'ordre du jour Adoption à l'unanimité
6-	Questions du public S/O

7- Dossiers où il est question de travailler
(Adoption, approbation, consultation)

7.1 Rôle des membres du CÉ (présidence, vice-présidence, secrétaire)

Sophie explique que le rôle de la présidence est de bâtir l'ordre du jour avec la direction, de trancher en cas de différend; la vice-présidence remplace la présidence quand celle-ci est absente; le secrétaire prend les notes.

Nanci Saviskas est intéressée par le rôle de présidente; Bérénice Chabot-Giguère est intéressée par le rôle de vice-présidente

RÉSOLUTION

Considérant que le Conseil d'établissement doit choisir une présidence et une vice-présidence

IL EST RÉSOLU que Nanci Saviskas soit présidente et que Bérénice Chabot-Giguère soit vice-présidente

Dorin Halban propose
Nahila Haouil appuie

ADOPTION à l'unanimité

7.2 Réglementation du service de garde

La discussion porte majoritairement sur la tarification de base des journées pédagogiques qui passe à 10,75\$. Le ministère autorise jusqu'à 15,00\$. Edith propose que pour les activités maison ce soit 10,75\$ + 3,00\$ pour les activités. Edith dit que ce n'est pas compliqué le 3,00\$ de plus à facturer quand il y a une activité maison.

RÉSOLUTION

Considérant que la nouvelle réglementation comprend des modifications, dont l'administration des médicaments, la garde partagée et la tarification

Considérant que le Conseil d'établissement doit adopter la nouvelle réglementation

Considérant que la tarification de base des journées pédagogiques augmente

IL EST RÉSOLU que la tarification de base soit portée à 10,75\$ par jour
IL EST RÉSOLU d'adopter la nouvelle réglementation du service de garde 2022-2023

Catherine Bertrand propose
Bernice Chabot-Giguère appuie

ADOPTION à l'unanimité

7.3 Planification des journées pédagogiques

Edith explique comment le calendrier est construit. Équilibre entre sorties et pédagogiques maison.

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement doit adopter la planification des journées pédagogiques

IL EST RÉSOLU d'adopter la planification des journées pédagogiques tel que proposé

Dorin Holban propose

Bernice Giguère-Chabot appuie

7.4 Horaire des rencontres 22-23

Le C.É. détermine les dates des prochaines rencontres.

7.5 Régie interne (format du compte-rendu et diffusion)

Format du compte rendu : word, sur la base de l'ODJ

Photocopies : non

Diffusion pour les parents : site web de l'École Atelier

Présences : avec doodle

Substituts : en fonction du doodle, pour quorum

Courriel du CÉ : outlook du CSS

Gestion interne : Nous allons possiblement recourir au site web aussi. Il faut toutefois voir ce que nous allons faire avec l'historique qui est présentement sur PBWorks.

PBWorks : à qui? Comment faire pour le contenu? Dalia va faire le suivi avec Anne Bhéreur

8-	Dossiers où il est question d'être informé 8.1 Formation obligatoire pour les membres du CÉ Tous les membres du C.É. doivent suivre la formation obligatoire
9-	Comités Les comités ont commencé à opérer. La fondation doit être remise sur rail : la Fondation a des sous mais il faut valider où cela en est Dalia s'en charge.
10-	Mot du représentant au comité de parents
11-	Varia
12-	Levée de l'assemblée


Présidente
Nanci Saviskas


Direction d'école
Sophie Daigle